

## PROJET TRANSVERSAL "MIGRATIONS ET RELATIONS INTERNATIONALES"

---

### LE TRAITEMENT DES MUSULMANS AU CANADA

Denise HELLY

Lundi 19 Mars

Denise Helly est chercheur à l'INRS (Institut National de Recherche Scientifique) au département Urbanisation, Culture et Société à Montréal. Ses recherches portent sur les questions d'identité au Canada, les minorités ethniques, les nationalismes, la citoyenneté, les politiques de pluralisme culturel, les politiques d'immigration en Europe et Amérique du Nord. Au cours des dernières années, Denise Helly s'est penchée sur le multiculturalisme canadien, le traitement de l'islam en Europe et en Amérique du Nord et les politiques de sécurité comme le montrent ses dernières publications : en 2005 avec J. Cesari « Ostracisme, tolérance ou reconnaissance : les musulmans en Europe ». En 2004, « La particularité canadienne : flux migratoires des pays de culture islamique et discrimination actuelle ». Et toujours en 2004, « [Le Traitement de l'islam au Canada](#) », dans la *Revue Européenne des Migrations Internationales*.



## Présentation de Denise Helly

Lors du séminaire du CERI elle s'est focalisée sur trois aspects :

1 Les formes de l'animosité envers les Musulmans, notamment au Québec.

2 Les raisons de l'hostilité

3 Les programmes de lutte anti-discriminatoire envers les Musulmans.

### 1 Les formes d'animosité

Au Canada sur une population de 30 millions de personnes on trouve 700.000 musulmans. C'est la minorité religieuse la plus importante, elle a doublé depuis 1991. Les musulmans du Canada sont très scolarisés ; ils viennent de partout, hormis l'Indonésie, la Malaisie et les Philippines. Ils se concentrent surtout à Toronto, Vancouver et Montréal où le 25% des musulmans sont chiites. Après les musulmans, on trouve, parmi les minorités religieuses, les juifs qui sont environ 340.000, les bouddhistes, les hindouistes, et les Sikhs qui atteignent chacun 300.000 personnes. Le reste des minorités religieuses est divisé en églises protestantes.

En se penchant sur la question de l'animosité on constate que celle-ci est plus forte au Québec que dans le reste du pays. En 1988 on assiste au premier conflit dû à l'introduction d'un cours en langue arabe dans une école francophone. Un groupe d'étudiants se sont rebellés car habituellement dans les écoles françaises il n'y en avait pas. En fait, la demande avait été faite par des maronites libanais. En 1991, pendant la Guerre du Golfe quelques attaques à la communauté musulmane apparaissent surtout dans la presse. Suite à ce qui passe en France en 1994, des groupes féministes commencent à se mobiliser contre le hijab, pour la défense de l'Etat laïque alors que le Canada ne l'est pas. A la suite de ces manifestations, la Commission intervient pour affirmer le principe de la liberté religieuse et donc le droit de porter la hijab. Trois jours après ce verdict, le Canada se tait. A partir de '95, le conflit se tourne contre les mosquées. Trois ou quatre attaques ont lieu à Montréal et concernent des Pakistanais qui veulent une salle de prière plus grande pour contenir 900 personnes. Mais cette fois cela est refusé. On arrive, à 2002 où les cas d'incitation à la haine raciale augmentent probablement à cause des effets du 11 septembre. On enregistre à Montréal 73 cas en 2001-2002, alors que pendant l'année 2000 ils y en avaient que 11. A Toronto en 2001-2002 on dénombre à 121 cas pour le même crime, dont 58 sont dirigés contre les juifs, 55 contre les noirs, 24 contre les homosexuels. Il faut tout de même savoir que les statistiques ne sont pas tout à fait fiables car seule une minorité dénonce des crimes pareils, et beaucoup de témoins ont tendance à disparaître. La même année il y a eu sept attentats à la bombe. L'Etat a mis en place des mesures telles que les policiers à l'entrée des mosquées et des écoles. Tous ces crimes d'incitation à la haine dont on parle sont exclusivement verbaux, il n'y a jamais rien eu de physique. Depuis 2002 nous n'avons pratiquement plus ce genre de crimes, mais ils reviennent en petit nombre, périodiquement.

Une autre question par contre s'est posée en 2003, à propos de l'implantation d'un tribunal voulu par un groupe de sunnites pakistanais dont un certain nombre d'avocats. Une loi canadienne de 1991, en effet, donnait la possibilité de créer des instances judiciaires pour résoudre des problèmes entre travailleurs et employeurs et ainsi soulager les tribunaux ordinaires qui avaient déjà beaucoup de travail. Ces instances privées ne peuvent pas juger sur les mariages, les divorces, mais juste pour les séparations (de corps et de bien), la garde des enfants, etc. A partir de la demande de ce groupe de Pakistanais un débat assez important est apparu surtout à l'intérieur même des musulmans. Des groupes féministes musulmans se sont mobilisés contre cette initiative et ont gagné car tout ce système d'arbitrage a été aboli.

## 2 Les raisons de l'hostilité

Les raisons des formes d'animosité présentes au Canada ne résident ni dans le terrorisme ni dans le conflit au Moyen Orient. En Janvier 2007, 80 % des Canadiens interrogés pensent que la cause de l'Islamisme radical se trouve dans la politique américaine. En effet, 75 % des Canadiens ne se sentent pas responsable mais le 58% estiment qu'il y aura des actes terroristes au Canada. Il faut savoir néanmoins que, les musulmans de l'intérieur ne sont pas perçus comme les musulmans externes au Canada. Depuis les années '990 jusqu'à présent on assiste à une croissance de 24 à 30 % des canadiens qui auraient une image négative des musulmans. En Mars 2004, 44% des Canadiens estiment que le conflit religieux est plus important que le conflit linguistique (entre français et anglais), ou entre autochtones et non autochtones (blancs et indiens).

Trois raisons principales et trois conjoncturelles expliquent l'hostilité des Canadiens vis-à-vis des musulmans.

En ce qui concerne, les raisons essentielles, *la première* est la perception de l'Islam comme misogyne. 80% des Canadiens non musulmans sentent le besoin de revendiquer les droits de la femme face aux musulmans. Les groupes féministes étaient très actifs sur ce champ même si actuellement ils comprennent que la question est plus complexe suite à leur dialogue avec les groupes de féministes musulmanes. *Une deuxième raison* est la peur du retour au religieux sur la scène publique mais qui en réalité n'est pas aussi fondée. Les modernistes (groupe des anti-cléricaux) pensent que la sécularisation est la meilleure chose, et craignent un scénario similaire aux USA avec une influence croissante de la religion à travers les partis de droite. L'héritage catholique au Canada est très réactionnaire et répressif en terme de mœurs. Il y a par conséquent une attitude hostile à la religion en général. *La dernière raison* réside dans le nativisme présent au Canada Français. En Québec il y a ce courant politique proche du Front National, qui voit les migrants comme

illégitimes car ils menacent de disparition le peuple franco-canadien. Le déclin économique et démographique du Québec fait apparaître les migrants comme des concurrents.

On retrouve aussi des raisons conjoncturelles pour l'animosité récente face aux musulmans. *Tout d'abord* au Canada, nous sommes en période électorale donc on essaye de surfer sur le nativisme patriotique canadien. *De plus*, la couverture des médias est faible car faute de moyens, ils se focalisent sur les scoops au lieu d'analyses de faits d'actualité. *Enfin*, la faiblesse communautaire des musulmans face aux Sikhs, Juifs ou Ismaélites, conduit à sa vulnérabilité.

### 3 Les programmes de lutte anti-discriminatoires concernant les Musulmans

- *Le programme du Multiculturalisme de 1971*, dont le premier objectif est la lutte contre la discrimination en donnant les moyens pour que les individus puissent se communautariser et pour qu'ils connaissent leurs droits individuels. Il faut en deuxième lieu, favoriser le rapprochement entre groupes culturels.
- *La Constitution de 1981*, où l'article 27 explicite l'obligation de l'interprétation de la charte pour la promotion de la différence culturelle. On cible les 10 intérêts à respecter et les 10 éléments de discrimination.
- *La loi multiculturelle de 1988*, selon laquelle toute agence publique (pour tout l'appareil d'Etat) doit promouvoir la différence culturelle, la promotion interne des minorités, et éviter les stéréotypes qui conduiraient à des discriminations. Mais, les sanctions ne sont pas prévues.
- *Plusieurs jugements de la Cour Suprême* dont découlent différents importants principes. Le premier, *l'égal bénéfice de la loi*, qui veut dire le traitement identique de tous devant la loi doit être respecté. Le respect de l'égalité entre les individus permet leur distinction. Il faut dépasser la conception d'égalité formelle qui maintiendrait les différences. En '89, la Cour *définit la discrimination* comme une distinction intentionnelle ou non intentionnelle, comme sont certains fardeaux ou avantages que chacun de nous pourraient avoir. Ce-ci dénie l'égalité entre individus. On peut distinguer une discrimination explicite d'une indirecte. La *Discrimination directe* est la négation d'un droit, tandis que la *discrimination indirecte* a lieu lorsque une mesure produit un effet inégalitaire sur un groupe identifiable sans l'avoir visé explicitement. Par exemple, il y a eu une plainte de la part d'un groupe de Vietnamiens qui se

sentaient *indirectement discriminés* par les pompiers et les policiers car pour en faire partie il fallait avoir être bien plus grand et lourd de qu'ils sont..

Il existe aussi un autre type de *discrimination*, la discrimination *systemique*, qui relève d'un système, c'est-à-dire d'un ordre établi provenant de pratiques volontaires ou non, neutres en apparence, mais qui donne lieu à des écarts et à des inégalités au sein d'un groupe comme l'âge, le niveau d'éducation... Cela vient de la lutte des Noirs aux USA qui a donné lieu par la suite à l'Affirmative Action comme moyen de résolution des inégalités ainsi constituées.

*Les effets que, ces programmes ont eus sur les Musulmans*, ont été testés par le gouvernement canadien en lançant une grande enquête. 13% des migrants disent avoir été discriminé, 6% de la 2<sup>ème</sup> génération de migrants disent la même chose ainsi que 5% de la 3<sup>ème</sup> génération. Les Musulmans et les Noirs seraient les plus discriminés. Nous avons 300 plaintes dans le monde du travail, et 197 sur 220 employeurs interrogés pour savoir s'ils embaucheraient un Noir ou un Musulman qui n'ont pas voulu répondre.

Depuis 1976 il existe le Certificat de sécurité qui permettrait d'arrêter un individu sur le territoire canadien qui ne serait pas citoyen. Depuis 2001 on enregistre 23 attentes de cas où les concernés seraient tous des Musulmans.

La Cour a jugé anti-constitutionnelle la loi anti-terroriste de 2001 car elle pourrait atteindre aux libertés individuelles vu qu'elle permettait la détention d'un citoyen sans preuves pendant 72 heures, avec une enquête sans mandat, la perquisition, l'écoute, sans de droits aux accusés mais donnant droit à l'emprisonnement à perpétuité. La loi a donné lieu à 3 ou 4 emprisonnements aux frontières. Le jugement de la Cour Suprême a permis la libération et le dédommagement de Samuel Harras injustement emprisonné et torturé. A la suite de quoi, une enquête a été menée à l'intérieur de la police Fédérale et a débouché sur la démission du chef de la police fédérale.

Il reste néanmoins encore deux personnes emprisonnées.

Ce qui est intéressant au Canada c'est qu'en dépit des jugements on retrouve encore des discriminations. Que faut-il faire ?

Les immigrés ont la capacité de se défendre. C'est pourquoi actuellement il y a des critiques importantes sur l'excès de pouvoir des juges qu'il faudrait contrebalancer par un pouvoir plus grand accordé au Parlement.

## Le débat avec la salle

### La salle :

Comment on mesure la discrimination systémique ? Quelle valeur a-t-elle ?

### Denise Helly (D.H)

Depuis 1971 le recensement précise l'origine, depuis 1986 il nous dit même les origines multiples de l'individu en question, et récemment nous trouvons lieu de naissance, la citoyenneté, l'emploi...Il suffit donc de croiser les informations et de faire des régressions. Par exemple on croise origine, emploi et niveau de scolarité. La progression de la discrimination positive a été mise en place quand la religion ne faisait pas encore partie du débat. La discrimination à l'embauche est ce à quoi il faut s'attaquer. Mais la religion pour le Canada reste une croyance individuelle donc on peut la regarder comme la variable « origine ».

### La salle :

Quand les musulmans deviennent-ils un enjeu politique et social ?

### D.H.

C'est aux Nativistes qu'on doit cela bien après 2001. Des intellectuels comme Charles Taylor essayent de désamorcer le débat. Les élections arrivent dans une semaine et le courant nativiste est alimenté par le déclin économique, démographique et politique du Québec. Les perdants ont besoin d'une identification sociale. » Les immigrés prennent nos postes » disent les Nativistes. Ce mouvement existe depuis longtemps mais au par avant il était contenu par le Parti Québécois quand il avait encore un programme.

### La salle :

Pourquoi le Canada a choisi la Charte pour la promotion et le respect de la différence culturelle ? Pourquoi avoir choisi un instrument aussi formel alors qu'en Australie par exemple cela n'existe pas ?

### D.H. :

Il fallait définir un certain nombre de droits pour arriver à mieux les imposer. La Charte a été créée pour contrer le nationalisme québécois. Cela allait donner une légitimité à l'Etat Canadien. Le Parti Québécois est actuellement est en baisse, il est en train de perdre sa base.

Pour les Canadiens, l'orthodoxie française est l'opposé de ce qu'il faudrait. Et ce qu'il y a en Australie n'est pas assez fort. Au Canada, l'article 27 oblige à l'interprétation de la Charte qui a comme principe fondateur la reconnaissance de la différence culturelle individuelle, ce qui place le multiculturalisme comme une différence du communautarisme. Les instances d'arbitrage dont on a parlé ne représentent pas une forme parallèle de juridiction car en

cours d'appel nous n'avons qu'un système de juridiction et l'unité du droit canadien est complètement préservée.

Souvent le débat sur le multiculturalisme est faux c'est presque du folklore. Les Canadiens ont été vraiment confrontés aux différences culturelles. Ils ont devant leurs yeux l'exemple des USA qui est très solide concernant le droit des individus. Mais le Canada est plus solide sur cette protection même s'il apparaît que les Pays le plus protecteur au monde serait l'Afrique du Sud.

La salle :

Y a-t-il une hausse des burkhas au Canada ?

D.H.

Il y aurait deux « raisons » pour la burkhas. Une première serait la provocation de la part de musulmanes très éduquées. Une deuxième serait la présence de femmes musulmanes de la péninsule arabique qui portent très souvent la burkhas mais qui sont quasi absentes au Canada.

Au Canada nous n'avons pas une multiplication de ces comportements. Cela est dû au fait qu'il y a un système de sélection de la migration selon le niveau d'éducation. Jusqu'à présent les femmes ne cherchent pas le conflit. Le seul schéma qui pourrait changer la donne pour les femmes et pour les hommes serait un attentat terroriste au Canada.

La salle :

On croit comprendre qu'il y aurait au Canada une grande partie de la population pour le multiculturalisme et une petite contre ?

D.H.

Plus de 60% des Québécois sont pour le multiculturalisme, élites comprises, un peu moins de 40% est contre car ils voient le multiculturalisme comme une stratégie anti-indépendantiste.

La salle :

Et que pense Will Kimlica de la question des musulmans ?

D.H.

Il a écrit un article en expliquant que ce qui se passe avec les Musulmans n'a rien à avoir avec le multiculturalisme. *Il n'est pas question de créer une culture parallèle et surtout une culture légale parallèle.* Le Québec est en train de sombrer. Cela fait 10 ans que cette déstructuration s'est amorcée. Tout le monde au Québec est nationaliste mais la différence se joue entre les autonomistes et les indépendantistes. Le reste du Canada anglais se porte

bien. Les élites québécoises ne savent pas comment gérer la situation. On est en train de payer les conséquences d'un système scolaire en baisse de niveau...

La salle :

Quelle est la communauté musulmane la plus nombreuse ?

D.H.

Ce sont les Pakistanais qui sont les plus nombreux. Ils sont 50.000 au Québec sur les 120.000 qui se trouvent au Canada. Ils représentent aussi la 1<sup>ère</sup> population musulmane. On les retrouve aussi à Toronto et Vancouver. Ils sont très éduqués. En provenance du Moyen Orient on n'a que de petites communautés, surtout des Iraniens. Les Maghrébins sont récents, ils sont arrivés dans les années '980.

La salle :

Le principe d'accommodement n'existe pas en France.

D.H.

En France cela est ridicule. Alors qu'en Canada cela a été un outil important pour les Handicapés notamment, et les évangéliques. Les musulmans ont peur de l'utiliser. C'est en réalité un outil de gestionnaires.